Lettre d'information

LI0959

Montreuil,
le mardi 30 juin 2026

Émetteur : Sylvain Coulaud, Consultant/formateur pour l'Institut 4.10 @mail : contactclient@institutquatredix.fr, Elise Demorise, chef de projet formation pour l'Ucanss @mail : formation@ucanss.fr

Objet : Dispositif pilote financier et comptable (PFC)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le renforcement des compétences et connaissances des Pilotes Financiers et Comptables représente un enjeu majeur. Dans ce contexte, une refonte de deux dispositifs de formation liés aux activités comptables et financières TDCF/PFC s'est avérée indispensable.

En collaboration avec les Caisses nationales et l'Institut 4.10, les parcours de formation pour les profils TDCF/PFC ont été revus de la façon suivante :

- un nouveau socle commun interbranche pour les deux parcours TDCF et PFC,

puis

- un parcours spécifique de branche TDCF,
- un parcours spécifique PFC.

1 - LE SOCLE COMMUN

Le socle commun permet d'acquérir la base de connaissances nécessaire à la tenue d'une fonction comptable et financière au sein d'un organisme de Sécurité sociale. Il est composé de cinq modules d'une durée totale de 10 jours (LI n°0943 du 02/02/2026).

Les parcours de branche TDCF/parcours spécifique PFC ont également été revus, au regard notamment du socle commun.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

2 - LE PARCOURS SPÉCIFIQUE PFC

L'objectif de ce parcours est de piloter efficacement les différentes opérations comptables et financières au sein d'un organisme de Sécurité sociale.

Le parcours se compose de 6 modules répartis sur une durée totale de 9 jours :

- Module 1 - le pilotage des opérations financières
- Module 2 - le pilotage des activités et processus budgétaires et comptables
- Module 3 - le pilotage et la supervision des opérations budgétaires et comptables courantes
- Module 4 - le pilotage et la supervision des opérations budgétaires et comptables de fin d'année
- Module 5 - le pilotage et la supervision des créances
- Module 6 - le pilotage des opérations de trésorerie

3 - INSCRIPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Le dispositif PFC est accessible via :

- un parcours complet (avec délivrance d'une attestation de réussite aux épreuves finales - 1 écrit /1 oral). **Il nécessite également le suivi du socle commun TDCF / PFC**,
- du picking selon les besoins de l'organisme.

Les inscriptions aux modules et aux épreuves PFC se font directement auprès de l'Institut 4.10.

Fiche catalogue PFC - Institut 4.10 / PFC : Epreuve écrite et orale

4 - COÛTS DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE

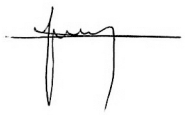
2026 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2026 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

Les formations éligibles sur la liste plan seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Benoit EYMERY

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20